DEPARTEMENT DE SEINE MARITIME CANTON DE BARENTIN

COMMUNE D'EPINAY SUR DUCLAIR

230, Rue de la Mairie 76480

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 21 FEVRIER 2020

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Epinay sur Duclair, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Crochemore, Maire.

Présents: Mesdames C. Thibaudeau - E. Tesson - A. Fromentin

Messieurs J.J. Crochemore - R. Le Goadec - J. Georgelin -

G. Gouesmel - S. Lemaire - Ph. Ponty

Excusés: Mesdames N. Bourbon - I. Monteiro

Messieurs G. Amouret - V. Lemoine

Secrétaire : Madame E. Tesson

L'ordre du jour était le suivant :

- Lecture et approbation du compte-rendu de la précédente réunion ;
- Subventions aux associations locales;
- Revalorisation des tarifs communaux ;
- Devis Matura / Entretien du matériel de cuisson et du lave-vaisselle à la salle communale ;
- Remboursement d'une partie de l'abonnement à la carte astuce pour les élèves de l'école Denise Carpentier et les collégiens ;
- Personnel communal;
- Tenue du bureau de vote / Elections municipales des 15 et 22 mars 2020 ;
- Questions diverses.

La séance est ouverte à vingt heures quarante-cinq par Monsieur Jean-Jacques Crochemore, Maire.

La lecture du compte-rendu appelle la question suivante : Des parents peuvent-ils venir aux ateliers proposés par le Relais d'Assistants Maternels (RAM), accompagnés de leurs enfants ?

La question sera posée à l'animatrice de l'atelier, organisé sur notre commune, lors de sa venue prochaine le 28 février.

Ensuite, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Subventions aux associations

Monsieur le Maire donne lecture des demandes de subventions transmises par les associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

- Club des Aînés : 900 € (vote favorable, à l'unanimité) ;
- Comité des Fêtes : 450 € (8 votes favorables une abstention : Monsieur Philippe Ponty) ;
- Coopérative scolaire : 2 600 € + 1 000 € (subvention exceptionnelle pour la sortie à Paris de la classe des CE2-CM1-CM2 (vote favorable, à l'unanimité) ;
- ACPG CATM : 400 € (vote favorable, à l'unanimité) ;
- ASCLE: 1 850 € (8 votes favorables une abstention: Madame Edwige Tesson);
- ADMR : 220 € (vote favorable, à l'unanimité) ;
- Vie & Espoir : 50 € (vote favorable, à l'unanimité) ;
- L'Essor / Yainville : 50 € (vote favorable, à l'unanimité).

Soit un total de 7 520 €.

Revalorisation des tarifs communaux

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'inflation s'est élevée à 1.1 % sur l'année 2019.

Après délibération du Conseil Municipal, les tarifs des prestations suivantes seront augmentés de 1.1 %, à compter du 1^{er} avril prochain, selon le détail cidessous :

Location de la salle communale :

	Habitants d'Epinay	Hors-commune
Une journée :	182 €	303 €
Deux jours:	273 €	506 €

Concessions de cimetière :

	Concession adulte	Concession enfant
Trentenaire:	99 €	51 €
Cinquantenaire:	168 €	84 €
Centenaire:	451 €	224 €

Concession de columbarium :

	Case de trois places	Case de quatre places
Quinze ans :	209 €	316 €
Trente ans :	421 €	527 €
Cinquante ans :	630 €	736 €

Taxe de dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : 64 €

<u>Devis Matura / Entretien du matériel de cuisson et du lave-vaisselle à la</u> salle communale

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que des dysfonctionnements sur le matériel de cuisson de la salle communale ont perturbés l'organisation d'une réception ainsi que la restauration scolaire, dans une moindre mesure.

Monsieur le Maire précise que la société Matura, qui a installé le matériel de cuisson ainsi que le lave-vaisselle, est intervenue à plusieurs reprises pour remettre en fonctionnement le matériel.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la société Matura a transmis un contrat d'entretien pour ce matériel, afin de vérifier annuellement son bon fonctionnement mais également pour se mettre en conformité quant aux contrôles imposés par la Commission de sécurité du SDIS.

Le devis s'élève à 501.00 € HT ; il est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Remboursement d'une partie de l'abonnement à la carte astuce pour les élèves de l'école Denise Carpentier et pour les collégiens

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la carte astuce permet aux élèves de maternelle et de primaire de l'école Denise Carpentier, ainsi qu'aux collégiens inscrits au collège de Duclair, de prendre le car de ramassage scolaire pour rejoindre leur établissement.

Le prix d'achat ou de rechargement de la carte astuce est fixé à 169 € au 1^{er} septembre 2019 pour les moins de 17 ans et à 89 € pour les moins de 12 ans.

Pour mémoire, le Conseil Municipal avait voté pour l'année 2019, les prises en charge suivantes :

- 85 € pour l'achat ou le rechargement d'une carte astuce « moins de 17 ans »;
- 65 € pour l'achat ou le rechargement d'une carte astuce « moins de 12 ans ».

En 2019, la Commune a procédé à un remboursement total de 2 925 € au profit de vingt-sept familles.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, la reconduction de la prise en charge d'une partie de l'abonnement à la carte astuce pour les mêmes montants qu'en 2019.

Personnel communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Sylvie Deconihout, agent communal est en arrêt maladie jusqu'au 02 mai prochain.

Madame Deconihout est en charge de l'accompagnement des élèves de primaire dans le car scolaire, du service à la cantine, du ménage des locaux communaux, pour un total hebdomadaire de vingt-deux heures.

S'ajoutent également des heures complémentaires pour le ménage de la salle quand cette dernière est louée le week-end.

Pour la remplacer, nous avons pris contact avec l'agence Emploi Service de Duclair qui nous propose d'établir un contrat de mission, le temps de l'arrêt de Madame Deconihout.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le recours au contrat de mission auprès d'Emploi Service et charge Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes à ce dossier.

Tenue du bureau de vote / Elections municipales des 15 et 22 mars 2020

Les permanences pour la tenue du bureau de vote sont établies en fonction des disponibilités de chacun.

Le bureau de vote sera ouvert à partir de 8 h 00 et fermera à 18 h 00.

Questions diverses

Offre de repas bio à la cantine: Lors de la réunion avec la diététicienne de Convivio le 20 janvier dernier, certains parents d'élèves ont demandé que des repas bio soient servis à la cantine.

Monsieur le Maire présente donc la proposition de prix, transmise par le prestataire.

L'introduction de repas bio faisant considérablement augmenter le coût pour les familles, un sondage sera réalisé auprès d'elles, avant toute prise de décision par le Conseil Municipal.

Demande de subvention pour le BAFA : Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'une administrée qui sollicite une subvention pour aider au financement du BAFA pour sa fille.

Les documents transmis ne présentant pas le coût global pour la formation et ne sachant pas si cette administrée bénéficie d'une aide de la part de son employeur, le Conseil Municipal requiert la présentation d'éléments complémentaires avant de prendre sa décision.

Festival Spring de la Métropole : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une représentation sera donnée à la salle polyvalente le dimanche 15 mars prochain à 16 h 30, par l'Académie Fratellini dans le cadre du Festival Spring.

Ce spectacle gratuit, d'une durée de vingt minutes intitulé « Le petit lac » s'adresse aux plus jeunes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10.